



Signalement enfant en danger, démarches ?

Par **lulu**, le **22/12/2011** à **23:21**

Bonjour,
une assistante sociale et medecin scolaire dans le cas d'un signalement d'un enfant en danger, ont elles le droit d'interroger celui ci sans rendez vous préalable et sans prévenir les parents, alors que l'équipe éducative (professeurs) auprès desquels elles se sont renseignées, leur ont fait part, à l'unanimité qu'il n'y avait pas de problèmes chez lui.
quelles sont les procedures et déroulement legal dans ce cas là ? comment auraient elles du proceder dans ce cas là ?
Dans le cas ou la procédure n'est pas régulière, quel recours a t'on pour cet abus de pouvoir dont l'enfant et nous même sommes victimes.
Merci

Par **pat76**, le **27/12/2011** à **17:40**

Bonjour

Vous saisissez le Juge des enfants et vous voyez également avec le responsable de l'établissement scolaire.